

# *Règlement intérieur*

## *Concours de nouvelles*

**Article 1 :** La municipalité de Puget organise un concours de nouvelles ouvert à tous, petits et grands à partir de 8 ans.  
Ce concours se veut ludique et festif.

Une soirée théâtrale sera proposée en novembre durant laquelle un conteur lira une ou plusieurs nouvelle(s) sélectionnée(s) parmi les textes reçus.

**Article 2 :** le jury du concours est composé d'élu(e)s et de Pugétain(e)s bénévoles. Ils/elles ne peuvent pas participer au concours.

**Article 3 :** la nouvelle se définit comme un genre littéraire se caractérisant par sa brièveté, sa concision et souvent peu de personnages. Mais n'hésitez pas à vous éloigner de la norme. Tout style d'écriture est autorisé : romanesque, poétique, théâtral...

Le texte ne devra pas dépasser 3 pages.

Vous devrez insérer dans le texte, la question « [Et si on dansait ?](#) ». Pour le reste, l'imagination est reine.

La nouvelle ne doit porter aucune atteinte à aucune personne morale ou physique. Elle ne doit comporter aucun caractère raciste, sexiste ou discriminatoire.

**Article 4 :** les textes doivent être envoyés sous format numérique à la mairie de Puget : [mairie.puget@wanadoo.fr](mailto:mairie.puget@wanadoo.fr) ou déposés sous format papier dans la boîte aux lettres de la mairie, place du Portalas.

L'auteur(e) doit indiquer son nom, son adresse, son âge, son mail (facultatif) et son n° de téléphone en dehors du texte de la nouvelle.

[La date limite d'envoi est fixée au 30 septembre 2022.](#)

**Article 5 :** Chaque participant(e) atteste qu'il/elle est l'auteur(e) du texte et qu'il s'agit d'une œuvre originale, libre de droits.

Les participant(e)s autorisent la mairie de Puget à publier, reproduire et diffuser leur nouvelle ( les parents pour les mineurs).

**Article 6 :** 1 nouvelle sera primée dans chacune des 3 catégories :

- 1) Enfants (jusqu'à 15 ans)
- 2) Adultes (à partir de 15 ans)
- 3) Coup de cœur

*Leurs auteur(e)s se verront offrir lors de la soirée théâtrale un bon d'achat utilisable dans des librairies locales.*

*Tout participant repartira avec un cadeau surprise.*

**Article 7** : *la participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation des décisions du jury*